

Pourquoi faire l'acquisition d'un contrat de garantie prolongée?

Vous êtes protégés lorsque vous en avez le plus besoin.

Sachant que la fréquence des réparations augmente avec le temps, votre contrat de garantie prolongée prend la relève de la garantie du fabricant.

Vous avez le choix.

Avec votre contrat de garantie prolongée, vous êtes en contrôle. Choisissez la durée qui vous convient en fonction de vos habitudes, puis choisissez parmi les trois niveaux de franchise : 50 \$, 100 \$ ou 200 \$.



La garantie offerte sur les pièces suivantes vous assure la tranquillité d'esprit ...

et une protection avantageuse pour votre unité.



HABITACLE

(protections 1 à 12)

1. Chauffe eau: brûleur, réservoir, thermostat, thermocouple, soupape de gaz, éléments chauffant, contrôle de l'ignition électronique, faisceau de câble électronique, commutateurs, raccords et connexions, circuits imprimés, clapet de dérivation, clapet de surpression, joints d'étanchéité.

2. Système d'évacuation: douche, toilette, éviers, réservoirs, clapet de retenue, raccords et connexions, interrupteur à vide, assemblage du flotteur, clapet à bille, clapet glissière, clapet d'admission d'eau, joints d'étanchéité.

3. Système d'eau courante: pompe à eau, compresseur, réservoir à eau, canalisations, trappes, raccords et connexions, robinets, joints d'étanchéité.

4. Climatiseur central / Unité de toit: climatiseur central ou installé sur le toit à alimentation de courant, compresseur, évaporateur, capacimètre, relais, thermostat, bandes de chaleur, pompe à chaleur, condenseur, soupape d'expansion, accumulateur / récepteur, moteur de ventilateur, commutateurs, module de contrôle électronique, clapet inversé, circuits imprimés, commutateur de cycle de pression, ventilateur, panneau de contrôle, interrupteur basse / haute pression, joints d'étanchéité.

5. Cuisinière/Four: brûleur, thermostat, thermocouple, soupape de brûleur, four à micro-ondes, hotte aspirante, circuits imprimés, raccords et connexions, assemblage d'allumage, joints d'étanchéité.

6. Système d'alimentation en gaz propane: régulateurs, soupapes, jauge, supports, filage, raccords de canalisation à gaz et système de coupeur, clapet de bouteille à gaz, joints d'étanchéité.

7. Système de chauffage: fournaise, allumeur, brûleur, thermocouple, soupapes de gaz, thermostat, moteur du ventilateur, circuits imprimés, pompe de chaleur, bandes de chaleur, clapet inversé, panneau de contrôle, raccords et connexions, échangeur de chaleur, roue de ventilateur, relais temporisé, commutateurs, joints d'étanchéité.

8. Réfrigérateur: thermostat, thermocouple, compresseur, évaporateur, brûleur, unité de refroidissement, condenseur, ventilateur, allumeur, circuits imprimés, raccords et connexions, panneau de contrôle, éléments, commutateurs, joints d'étanchéité.

9. Génératrice auxiliaire: toutes les pièces internes lubrifiées du moteur de la génératrice, démarreur, commutateurs, génératrice, convertisseur de puissance, inverseur de courant, régulateur de tension, jauge, panneau de commande et de contrôle intérieur, circuits imprimés. Culasse et / ou Bloc Moteur si endommagé(s) par le bris d'une pièce interne lubrifiée, compteur d'heure, système électrique 12/110/220V du fabricant, câblage, prise de courant, panneaux solaire, commutateur de transfert.



10. Marchepied électrique et système de levier: système installé par le fabricant ou par un détaillant approuvé par le fabricant, système de levier manuel ou électrique et câblage.

11. Suspension: (non applicable aux boîte-campeurs et modèles de parc) roulements de roues, ressorts et lames de suspension, fusées, essieu (sauf s'ils sont pliés), joints d'étanchéité.

12. Freins: (non applicable aux boîte-campeurs et modèles de parc) tambours, maître cylindre, actionneur de frein hydraulique et électrique, contre-plaque, joints d'étanchéité.



ÉLITE

(Habitacle + protections 13 à 16)

En plus des composants déterminés dans les clauses 1 à 12, nous paierons les coûts de réparation raisonnables pour une défaillance mécanique ou de remplacement de toute autre pièce qui fait défaut à l'exception de celles énumérées dans la section Exclusions du contrat. Le Service Élite inclut la couverture des Services optionnels suivants sans frais additionnels:

13. Appareils de luxe / Accessoires: distributeur de glace, congélateur, lave-vaisselle, laveuse / sècheuse (sauf courroies et boyaux), compacteur de déchets, aspirateur central, barbecue installé par le fabricant, projecteurs, détecteur de fumée / de monoxyde de carbone, détecteurs d'alarme, détecteur de fuite de propane, broyeur d'ordures, système électronique de déverrouillage à distance, thermomètre, boussole, verrouillage centralisé, mécanisme de l'auvent (sauf revêtement), charnières des portes et du capot, poignées et serrures des portes, luminaires intérieurs / extérieurs (ampoules et lampes LED exclues), prises de courant, thermostat, purificateur d'eau, foyer.

14. Système de mise à niveau: (installé par le fabricant ou par un détaillant approuvé par le fabricant) mécanique, électrique, hydraulique.

15. Systèmes à glissières: mécanique, électrique, hydraulique. (Tous les systèmes d'extension de pièces ou de toit à glissières).

16. Audio-vidéo: (si installé par le fabricant ou par un détaillant approuvé par le fabricant) téléviseur jusqu'à 42" (limité à deux (2) réclamations de téléviseur pour la durée du contrat / de la police), moteur d'antenne et système de divertissement intérieur installé par le fabricant (incluant lecteurs CD/DVD, systèmes audio - haut-parleurs exclus).

Les services suivants sont optionnels - Des frais additionnels sont applicables.

17. Haute-Technologie: (si installé par le fabricant ou par un détaillant approuvé par le fabricant) système de positionnement global (GPS), téléviseurs allant de 42" à 60" (limite de deux (2) réclamations de téléviseur pour la durée du contrat/de la police), satellite, système de commande et contrôle « In-Command » installé par le fabricant et système de divertissement extérieur installé par le fabricant (incluant lecteurs CD/DVD, systèmes audio - haut-parleurs exclus), moteur et pompe de lit à air (si pris en charge séparément du matelas), système de moniteur de vision arrière.

18. Assistance Sur-Place: (applicable seulement aux caravane-roulotte ou caravane à selle) : Jusqu'à 400 \$ pour toute défaillance mécanique admissible survenant lorsque votre unité est stationnée à long terme sur un terrain de camping (minimum 60 jours consécutifs) et requiert une réparation nécessaire (comme définie par l'Administrateur des Réclamations).

19. Rabais Sans Réclamation